

Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 04 août 2022 modifiant l'arrêté ministériel du 16 janvier 2018 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse

A.M. 16-04-2024

M.B. 17-05-2024

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38 ;

Vu l'arrêté ministériel de la Communauté française du 16 janvier 2018 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 août 2022 modifiant l'arrêté ministériel du 16 janvier 2018 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse ;

Considérant les erreurs d'écriture reprises à l'article 3, points 3°, 4° et 5° de l'arrêté ministériel du 04 août 2022 modifiant l'arrêté ministériel du 16 janvier 2018 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse ;

Considérant qu'il convient dès lors d'abroger et de corriger les modifications des mandats reprises aux points 3°, 4° et 5° de l'article 3 de l'arrêté ministériel précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 3 de l'arrêté ministériel du 04 août 2022 modifiant l'arrêté ministériel du 16 janvier 2018 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse, les points 3°, 4° et 5° sont abrogés et remplacés par :

3° les mots « Madame DUBOIS Manon » sont remplacés par « Monsieur JANMART Thibault » ;

4° les mots « Monsieur JANMART Thibault » sont remplacés par « Monsieur VANDERSTRAETEN Paul » ;

5° les mots « Monsieur FAUVILLE Bernard » sont remplacés par « Monsieur GARCET Cédric » ;

6° les mots « Madame GHOUL Yamina » sont remplacés par « Madame NICAISE Geneviève ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 16 avril 2024.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des
Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de
la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX